





## Conseil de gestion du 30 novembre 2022 Délibération n°2022-023

# Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 05 juillet 2022

- VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 334-3 et suivants et R 334-31 et suivants ;
- VU le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité ;
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n° 334/2022 du 17 novembre 2022, portant désignation des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération du 10 octobre 2014 adoptant le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération 2022-02 du 07 janvier 2022 approuvant la modification du règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer ;

CONSIDERANT la proposition de procès-verbal du conseil de gestion du 5 juillet 2022 ;

### **Article 1**

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve à l'unanimité le procès-verbal de la session du conseil de gestion du 5 juillet 2022, sans modification.

## Article 2

Le Directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération.

## Article 3

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'OFB.

Serge PALLARES

Président du conseil de gestion







# 31<sup>ème</sup> CONSEIL DE GESTION DU PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION

## PROCES VERBAL DE SEANCE

Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 5 juillet 2022

A Argelès-sur-Mer

Parc naturel marin du golfe du Lion 2 impasse Charlemagne

66700 Argelès-sur-Mer parcmarin.golfe-lion@ofb.gouv.fr

## Membres participants au conseil de gestion

#### Présidence intérim du conseil de gestion

• Didier CODORNIOU- Syndicat mixte chargé de la gestion du parc naturel régional de la Narbonnaise

#### Catégorie des services de l'État

- Stéphane PERON représentant la DIRM
- Laurent SCHEYER représentant la DREAL Occitanie
- Cyril VANROYE représentant la DDTM/DML
- Le vice-Amiral d'Escadre, Gilles BOIDEVEZI le commandant de la zone maritime Méditerranée

#### Catégorie des collectivités territoriales et leurs groupements

- Agnès LANGEVINE Conseil régional Occitanie
- Hermeline MALHERBE Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
- Marc MEDINA- Communauté urbaine de Perpignan Méditerranée Métropole
- Antoine PARRA Communauté de commune Albères Côte Vermeille Illibéris
- Marie- BRETON Commune de Leucate
- Marie-Laure GUIRADO Commune du Barcarès
- Cécile MARGAIL Commune de Torreilles
- Edmond JORDA Commune de Sainte Marie la Mer
- Stéphane LODA Commune de Canet en Roussillon
- Katia ROMAGOSA Commune de Saint Cyprien
- Annie PEZIN Commune d'Elne
- Didier LAFOND Commune d'Argelès-sur-Mer
- Jean-Pierre GILLERY Commune de Collioure
- Gregory MARTY Commune de Port-Vendres
- Christian GRAU Commune de Cerbère

#### Catégorie des organisations professionnelles

- Bernard PEREZ CRPMEM
- Manuel MARTINEZ, CIDPMEM (66/11)
- Olivier DURIETZ, Prud'homie de pêche de Saint Cyprien
- Yoan SALOMON ARMAM
- Serges PALLARES Union des villes portuaires Occitanie

#### Catégorie organisations d'usagers

- Jean-Claude HODEAU FNPPSF
- Jean-Marie PEREZ FFMP
- Pierre DUNAC FFESSM
- Jacques DOUAY FFV
- Jean-Marie RAY FNPSA
- Eric FALGARONNE FFM

## Catégorie des parcs naturels régionaux, des aires marines protégées, des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel, et des personnalités qualifiées

- Martine ROLAND gestionnaire de la réserve naturelle nationale marine de Cerbère Banyuls
- Jacques ROCHER GAPAMAR
- Jean-Marie MARCASSIN ASAME
- Pascal ROMANS CCN des Pyrénées-Orientales
- Joseph HIARD Groupement ornithologique du Roussillon

2 impasse Charlemagne 66700 Argelès-sur-Mer parcmarin.golfe-lion@ofb.gouv.fr

- Yves DESDEVISES Observatoire Océanologique de Banyuls-sur-Mer
- Maria RUYSSEN IFREMER
- Loïc LINARES CEPRALMAR
- Philippe LENFANT UPVD
- Nicolas ROBINS UVPD
- Nathalie REGOND-PLANAS Pays Pyrénées Méditerranée
- Daniel ARMISEN SNSM

#### **Procurations**

- Frédérique VIARD, CNRS, pouvoir à Yves DESDEVISSES OOB
- Catherine PIANTE WWW France, pouvoir à Maria RUYSSEN IFREMER

#### Commissaires du gouvernement

- Gilles BOIDEVEZI-Préfet maritime de la Méditerranée
- Etienne STOSKOPF Préfet des Pyrénées-Orientales

## Invités et accompagnants

N. MAIRE (DDTM), F. CADENE (Réserve Marine de Cerbère-Banyuls); M-L LICARI (CD 66); L. VIDAL (CD66); M. BOYER (CD66).

### Introduction et ouverture de session

Didier CODORNIOU, 1er vice-président du Parc naturel marin du golfe du Lion, en charge de l'intérim de la présidence, ouvre la séance du conseil de gestion et donne la présidence aux Préfets pour l'élection du nouveau président et des vices- présidents. Il se réjouit d'avoir eu le privilège de piloter le conseil de gestion durant ces derniers mois afin de permettre au parc de poursuivre son action durant cette transition.

Etienne STOSKOPF, Préfet des Pyrénées-Orientales, remercie Didier CODORNIOU de son investissement dans cet intérim. En qualité de président de séance il rappelle les grands enjeux sur plusieurs échéances dans la poursuite du plan littoral 21 et faire en sorte que le parc puisse assurer son rôle. Il présente Nicolas MAIRE qui succède à Xavier PRUD'HON en tant que directeur interdépartemental de la mer.

Le vice-amiral d'escadre, Gilles BOIDEVEZI, Préfet maritime de la Méditerranée, est heureux de présider le renouvellement du conseil de gestion. Il notifie la signature en juin dernier du nouvel arrêté interpréfectoral de désignation des membres du conseil de gestion et se félicite de la participation importante de ce jour.

## I. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## II. Elections à la présidence du conseil de gestion

## ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL DE GESTION DU PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION

Il a été procédé au vote selon les dispositions figurant au règlement intérieur adopté par ce conseil (Délibération n°2022-02). La présidence de séance est assurée par les commissaires du gouvernement, M. Etienne STOSKOPF, Préfet des Pyrénées-Orientales et M. Gilles BOIDEVEZI, Préfet maritime de Méditerranée.

A été désigné comme secrétaire de séance : M. Hervé MAGNIN, Directeur-délégué du Parc

Ont été désignés comme assesseurs :

M. Marc DUMONTIER, Chef du service Ingénierie / Parc

M. Bruno FERRARI, Directeur délégué adjoint - Chef du service Opérations / Parc

Ont été désignés comme scrutateurs :

M. Marc DUMONTIER, Chef du service Ingénierie / Parc

M. Bruno FERRARI, Directeur délégué adjoint - Chef du service Opérations / Parc

Les présidents de séance rappellent les enjeux de cette désignation et les modalités du scrutin. L'enregistrement des membres présents à la séance et ayant capacité à voter a fourni les résultats suivants :

- Membres titulaires ou suppléants présents : 39
- Membres disposant en outre de la procuration d'une personnalité qualifiée : 2

Soit un total de 41 membres ayant capacité à voter. Le quorum de 30 membres est déclaré atteint.

Les présidents de séance procèdent au relevé des candidatures.

En séance, il est fait appel aux candidatures à la présidence du conseil de gestion, la seule candidature exprimée est celle de M. Serge PALLARES – représentant de l'union des villes portuaires d'Occitanie (UVPO)

Didier CODORNIOU propose au nom de la Région, la candidature de Serge PALLARES à la présidence, présent aux côtés du conseil départemental 66, au bureau du Parlement de la mer et au sein de différentes structures nationales. Il profite de cette occasion pour proposer au conseil l'accord trouvé sur les candidatures aux fonctions des trois vice-présidences.

- Hermeline MALHERBE représentante du conseil départemental des Pyrénées Orientales à la première vice-présidence
- Didier CODORNIOU représentant du parc naturel régional de la Narbonnaise à la seconde vice-présidence
- Marc MEDINA représentant de Perpignan Méditerranée Métropole à la troisième viceprésidence

Marc MEDINA est favorable à la candidature de Serges PALLARES et l'argumente.

Hermeline MALHERBE conjointement avec Martine ROLLAND appuient et soutiennent aussi la candidature de Serges PALLARES à la Présidence du parc.

Serge PALLARES confirme sa candidature sollicitée par le vice-amiral. Il ne se déclare pas d'autre candidat.

Les représentants de l'État (4 membres présents) informent de leur abstention à ce scrutin.

Le matériel de vote ayant été mis à leur disposition, les membres du conseil de gestion ont été invités à voter à bulletin secret, après émargement.

Le décompte des enveloppes présentes dans l'urne et de l'émargement des votants est vérifié en cohérence, avec 41 votants.

Le dépouillement des votes est effectué à voix haute, avec les résultats suivants :

Votants: 41

Bulletins blancs: 9
Bulletins nuls: 0

Suffrages valablement exprimés 32

Majorité absolue requise 21

Nombre de voix par candidat : 32

M. Serges PALLARES, représentant de l'Union des villes portuaires d'Occitanie est déclaré élu Président du Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion.

Délibération n° 2022-016

Serges PALLARES remercie l'assemblée de cette élection et annonce qu'il sera prêt à rencontrer tous les membres prochainement. Il souhaite rappeler l'attention qu'il portera au respect des procédures de l'institution, à travers une collaboration étroite avec les acteurs du territoire. L'expertise des membres de ce conseil de gestion sera un atout majeur. Il félicite Bernard PEREZ pour sa candidature à la présidence du comité national des pêches et élevage marins et lui apporte ses encouragements.

#### ELECTIONS DES 3 VICE-PRESIDENTS DU CONSEIL DE GESTION

Il a été procédé au vote pour la désignation des 3 vice-présidents du conseil de gestion, selon les dispositions figurant au règlement intérieur adopté par ce conseil (Délibération n°2022-02).

Le nouveau président propose la candidature d'Hermeline MALHERBE à la première vice-présidence avec une proposition de vote à mains levées (prévue par le RI) qui est acceptée par les membres du conseil de gestion. Abstention des services de l'Etat. Il ne se déclare pas d'autre candidat. Vote à l'unanimité.

Le nouveau président propose la candidature de Didier CODORNIOU à la deuxième vice-présidence avec une proposition de vote à mains levées (prévue par le RI) qui est acceptée par les membres du conseil de gestion. Abstention des services de l'Etat. Il ne se déclare pas d'autre candidat. Vote à l'unanimité.

Le nouveau président propose la candidature de Marc MEDINA à la troisième vice-présidence avec une proposition de vote à mains levées (prévue par le RI) qui est acceptée par les membres du conseil de gestion. Abstention des services de l'Etat. Il ne se déclare pas d'autre candidat. Vote à l'unanimité.

Les membres du conseil de gestion ont élu Mme Hermeline MALHERBE à la 1<sup>ère</sup> Vice - présidence du Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion.

Les membres du conseil de gestion ont élu M. Didier CODORNIOU à la 2<sup>ème</sup> Vice - présidence du Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion.

Les membres du conseil de gestion ont élu M. Marc MEDINA à la 3ème Vice - présidence du Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion.

Délibération n° 2022-017

#### ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Serge PALLARES propose une interruption de séance pour que chaque collège se réunisse et choisisse ses représentants.

Hervé MAGNIN fait l'appel des différents collèges et précise que les titulaires désignés ne peuvent être représentés que par leurs suppléants.

La séance est suspendue environ 10 minutes pour permettre une discussion au sein des différents collèges afin de désigner leurs candidats respectifs.

#### CATEGORIE 1: REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES OU DE LEUR GROUPEMENTS

Le président procède à l'appel à candidature pour les 2 sièges à pourvoir. Se déclarent candidats :

- Antoine PARRA, pour la communauté de communes ACVI
- Annie PEZIN, pour la commune d'Elne
- Edmond JORDA, pour la commune de Sainte Marie la Mer

Présentation des différents candidats.

Les membres de cette catégorie sont invités à choisir la modalité de vote pour ce scrutin, le vote par boitiers électroniques est retenu. Lors de la désignation des membres du bureau, ce sont les titulaires qui peuvent candidater et amènent automatiquement avec eux leur suppléant.

Sont élus en tant que représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- Antoine PARRA, représentant de la communauté de communes ACVI
- Edmond JORDA, représentant de la commune de Saint Marie la Mer

#### CATEGORIE 2: REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

Le président procède à l'appel à candidature pour les 3 sièges à pourvoir. Sont désignés :

- Guilhem HUBERT, représentant des transporteurs maritimes de passagers (ARMAM)
- Bernard PEREZ, représentant du CRPMEM
- Thierry BOUTHORS, représentant des entreprises de plongée de loisir

#### **CATEGORIE 3: REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS DES USAGERS**

Le président procède à l'appel à candidature pour les 2 sièges à pourvoir. Sont désignés :

- Pierre DUNAC, représentant de la FFESSM
- Jean-Claude HODEAU, représentant de la FNPPSF

## CATEGORIE 4: REPRESENTANTS DES PARCS NATURELS REGIONAUX, AIRES MARINES PROTEGEES, ASSOCIATION DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PATRIMOINE CULTUREL, ET PERSONNALITES QUALIFIEES

Le président procède à l'appel à candidature pour les 3 sièges à pourvoir. Sont désignés :

- Martine ROLLAND, représentante du gestionnaire de la réserve nationale marine de Cerbère Banyuls
- Franck LARTAUD, représentant du comité de conservation de la nature des Pyrénées Orientales
- Philippe LENFANT, représentant l'Université de Perpignan

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve la composition du bureau par application de l'article 11 du règlement intérieur, tel que suit :

- o M. Serge PALLARES, président du Conseil de gestion
- o Mme Hermeline MALHERBE, 1ère vice-présidente du Conseil de gestion
- o M. Didier CODORNIOU, 2eme vice-président du Conseil de gestion
- o M. Marc MEDINA, 3eme vice-président du Conseil de gestion

par élection dans la catégorie 1 « représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements »

- o M. Antoine PARRA
- o M. Edmond JORDA

par élection dans la catégorie 2 « représentants des organisations professionnelles »

- o M. Bernard PEREZ
- o M. Thierry BOUTHORS
- o M. Guilhem HUBERT

par élection dans la catégorie 3 « représentants des organisations d'usagers »

- o M. lean-Claude HODEAU
- o M. Pierre DUNAC

par élection dans la catégorie 4 « parcs naturels régionaux, aires marines protégées, associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel, et personnalités qualifiées »

- o Mme Martine ROLLAND
- o M. Franck LARTAUD
- o M. Philippe LENFANT

par désignation conjointe des préfets pour la catégorie 5 « services de l'État »

- o Le directeur de la DDTM 66 ou son représentant
- o Le directeur de la DREAL Occitanie ou son représentant

Ainsi que les suppléants des membres titulaires de ce bureau, tels que désignés par l'arrêté préfectoral conjoint de nomination des membres du conseil de gestion, en cas d'absence du titulaire et en application du règlement intérieur.

Délibération n° 2022-018

## III. Adoption du PV du conseil de gestion du 05/07/2022

#### (Document diffusé avec le dossier de séance)

Il est soumis à l'approbation du procès-verbal du dernier conseil du 18 mars 2022.

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le procès-verbal de la session du conseil de gestion du 5 juillet 2022, sans modification.

Vote à l'unanimité

Délibération n° 2022-019

## IV. Présentation des lauréats de l'appel à projets 2022 (Document adressé avec le dossier de séance)

Hervé MAGNIN rappelle la discussion sur la mise en place d'une commission de pré-arbitrage, composée du président, des 3 vice-présidents et des représentants de l'Etat. Présentation des lauréats faite par Marc DUMONTIER ainsi que par les différents chargés de mission selon la thématique.

Il y a eu 39 candidatures à l'AAP pour un montant global de projets de l'ordre de 2 millions d'euros avec 600 000 euros de subventions demandées.

Dans la thématique 1, Agnès LANGEVINE indique que la Région avait mobilisé 50 000€ pour le projet « Le paradis des Bulles ».

Hermeline MALHERBE informe que le projet « le Paradis des Bulles » a été créé en même temps que le projet du « Canigou » et encourage de les accompagner dans leur démarche.

Didier CODORNIOU insiste de prendre un temps avec les services de l'Etat et les collectivités sur les projets éligibles qui pourront être traités en dehors de l'AAP, il encourage donc cette collaboration. Il remercie le travail et l'engagement d'Hermeline MALHERBE ainsi que de Marc MEDINA.

Il est procédé au vote à main levée sur l'ensemble des dossiers qui est voté à l'unanimité.

## V. Avis sur l'évolution de l'arrêté préfectoral de la pêche aux oursins

Lauriane VASSEUR précise dans sa présentation les conclusions retenues avec les professionnels qui consistent à reconduire la dérogation à l'identique, sauf pour le quota saisonnier qui serait réduit à 4 000 douzaines par licencié, soit 20 jours de pêche autorisés à 200 douzaines maximum par jour et par licencié.

Bernard PEREZ salue le travail collectif fait sur cette commission de la pêcherie portée par l'équipe du parc marin ainsi que les scientifiques. Il rappelle la volonté d'une pêche vertueuse et responsable.

Manuel MARTINEZ remercie le parc marin, les agents du comité régional et la commune de Port-Vendres qui a permis de valoriser cette pêche si convoitée. L'optique principale était de pêcher en qualité et non en quantité afin de valoriser le produit et éviter qu'il soit pillé par des pêcheurs hors des Pyrénées Orientales. De plus, il a pu être observé dans certaines zones de pêche, des oursins juvéniles. La période favorable serait plutôt vers le mois de décembre, début janvier, avant les oursins sont vides et non commercialisables. L'avantage du scaphandre permet ainsi de choisir les bons sites.

Le Préfet maritime souhaite rebondir sur l'excellente dynamique et revient sur les ZPF annoncées par le Président de la République, dont la note de cadrage devrait être imminente. Il rappelle qu'à l'issue de la concertation, la préfecture maritime proposera les ZPF. Leur volonté est de respecter les équilibres locaux comme celui cultivé au sein du parc.

Annie PEZIN demande aux scientifiques une explication sur la baisse de densité des juvéniles dans l'optique d'une gestion plus responsable.

Pascal ROMANS indique que cela dépend d'une forte variabilité du recrutement, de l'impact de la qualité de l'eau.

Lauriane VASSEUR informe du travail apporté l'UPVD en collaboration avec l'Institut Paul Ricard qui a permis de mettre en commun l'ensemble des données sur cette espèce. L'objectif est de mieux connaître sa dynamique à l'échelle de la Méditerranée

Hermeline MALHERBE insiste sur l'expérience qui a été menée qui constitue un exemple à suivre au sein du Parc et souligne la qualité des liens avec les pêcheurs professionnels.

Serges PALLARES propose donc la reconduction de la pêche aux oursins pour une année supplémentaire avec les améliorations proposées, la dérogation est validée.

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion émet un favorable au renouvellement de la dérogation, à titre expérimental de la pêche professionnelle des oursins en scaphandre autonome pour la saison 2022-2023 dans ses eaux, et incluant les modalités de gestion suivantes :

- réduction du quota saisonnier autorisé à 4 000 douzaines par licencié, soit 20 jours de pêche autorisés à 200 douzaines maximum par jour et par licencié.

Les autres dispositions réglementaires déjà établies dans l'arrêté précédant, encadrant la dérogation à titre expérimental pour la saison de pêche 2021-2022 restent inchangées (arrêté n°R93-2021-10-26-00001 modifiant l'arrêté n°2015076-0002 du 17 mars 2015 portant réglementation de la pêche des oursins (Paracentrotus lividus) dans les eaux du Parc naturel marin du golfe du Lion).

Pour: 91% Contre: 2% Abstention: 7%

Délibération n°2022-020

# VI. Approbation du projet de charte partenaire sur la découverte du Parc en paddle et kayak

### (Document adressé avec le dossier de séance)

Présentation faite par Alizée MARTIN.

Christian GRAU se dit préoccupé par la multiplication des kayaks sur la côte vermeille. La démarche pédagogique est intéressante mais elle répond plutôt à la demande des kayakistes. Il devient nécessaire de trouver un équilibre entre le nombre et la pratique.

Alizée MARTIN rappelle que des engagements sont détaillés dans les conventions. Une vigilance est portée notamment aux points d'arrêts des kayaks dans les criques. La volonté est partagée entre tous les opérateurs de réguler cette pratique et ces conventions donnent un cadre à ces évolutions nécessaires.

Daniel ARMISEN demande à être dans la boucle des formations, en effet, il alerte sur un nombre croissant d'interventions de secours sur les kayaks.

Serges PALLARES conclue sur la nécessité d'un bon compromis afin d'anticiper des conflits qui pourraient apparaître. Il rappelle aux membres qu'en cas d'approbation, la signature de la charte interviendra le lendemain - mercredi 6 juillet.

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion, après en avoir délibéré adopte la charte Guide de Kayak/ Paddle partenaire du parc marin.

Pour: 95% Contre: 2%

Abstention: 2%

Délibération n°2022-021

## VII. Questions diverses

Hervé MAGNIN présente le guide du nouveau conseil de gestion permettant de faciliter l'installation des nouveaux arrivants au sein du conseil de gestion.

Annie PEZIN a été interpellée par le collectif CASPA qui attend une réponse à leur courrier adressé à l'OFB à propos de la maison de la mer et de l'extension du port d'Argelès-sur-Mer.

Hervé MAGNIN lui indique qu'un courrier du Directeur général est en cours.

Antoine PARRA regrette que ce point soit présenté devant l'instance du Parc alors qu'il ne concerne que la commune d'Argelès-sur-Mer.

Serges PALLARES confirme que le parc n'est pas une tribune pour ce genre de sujet hors de propos dans le conseil de gestion.

Maria RUYSSEN propose que le GT Pêche se réunisse très rapidement afin de ne pas perdre le lien entre les professionnels et les scientifiques sur des questions urgentes qui concernent d'autres espèces que l'exemple réussi de gestion de l'oursin et notamment sur une espèce très chère au Parc qu'est le poulpe et pour laquelle l'Ifremer et le CRPMEMO ont conduit des travaux conjoints.

Serge PALLARES valide et confirme que l'équipe reviendra vers elle pour proposer une date.

Stéphane PERON apporte un point d'information sur l'organisation du deuxième forum mouillage prévu le 18 octobre 2022, au Palais du Pharo, à Marseille. Le premier forum de l'année dernière ayant eu un vif succès, l'objectif actuel est de mettre en relation les porteurs de projets avec les entreprises.

Philippe LENFANT souhaite intervenir sur le GT ZPF dans la continuité du travail d'extension de la réserve. Suite à la parution du décret du 6 avril dernier, il rappelle que la côte rocheuse ainsi que d'autres territoires seront travaillés dans une deuxième partie de l'année. Il précise l'importance des ZPF pour redynamiser la biodiversité marine. Une note de cadrage est en préparation pour expliquer les critères définissant une ZPF.

Hermeline MALHERBE, à propos de la concertation sur le projet d'extension de la réserve marine, rappelle les futures réunions auprès du grand public et salue les résultats des trois ateliers encourageants et positifs mis en place. Elle remercie le travail des partenaires impliqués.

Serges PALLARES confirme que la concertation engagée est très appréciée et se félicite de cette démarche auquel le parc apporte tout son soutien.

Laurent SCHEYER souligne l'exemplarité de cette démarche qui permettra de servir de modèle à déployer dans l'Occitanie.

Pour ce conseil de gestion particulier, les anciens membres du conseil de gestion ont été conviés et salués tels que Michel MOLY, Aline FIALA, Vincent LAUDET et M ROHEE.

La séance est levée.

Serge PALLARES

Président du Conseil de gestion